



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 5 mars 2026

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 18

M. MAHALI	M. CAVANNA	M. MARKOVIC	M. SMAILI
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	Mme MARTINIANI	M. STOJANOV
M. BEN MIHOUB	M. GARCIN	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
Mme BERNARDINI	M. GILLET	M. MORENO	
Mme BOUCHKARA	Mme KADDOUR	Mme PANAGOS	

Absents/excusés ayant donné pouvoir : 4

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD	M. RICHARD	à	M. STOJANOV
Mme PIN	à	M. MORENO	Mme RIQUELME	à	M. MAHALI

Absents/excusés : 5

Mme CHENET	M. DOYER	Mme SIDI DRIS
M. DE ARAUJO	Mme FORTIAS	

Nombre de votants (présents + représentés) : 22

DELIBERATION 26-17 TOULON 252 Rue Lacordaire Démolition et construction de 11 logements Mise à jour du prix de revient et du plan de financement prévisionnels	<u>N° 26-17 – TOULON - 252 RUE LACORDAIRE – DEMOLITION ET CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS - MISE A JOUR DU PRIX DE REVIENT ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS</u> Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Par délibération n° 25-59 du 30 octobre 2025, le Conseil d'Administration approuvait le prix de revient et le plan de financement prévisionnels de l'opération de démolition - reconstruction de 11 logements rue Lacordaire à Toulon.
--	---

Compte tenu des éléments suivants :

- Mise à jour de la surface habitable passant de 757,20 m² à 793.70 m² soit un écart de 36,50 m².
- Estimation prévisionnelle des travaux en phase APS remise par le Maître d'œuvre le 27/10/2025 suite au dépôt du permis de construire en date du 05/09/2025

Le prix de revient et le plan de financement prévisionnels se trouvent modifiés comme suit :

PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL

	PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL 30 OCTOBRE 2025		PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL FEVRIER 2026	
	Montant H.T.	Montant T.T.C	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Charge foncière (y compris notaires, démolition, taxes)	595 400 €	619 887 €	570 620 €	593 165 €
Travaux*	1 806 604 €	1 956 360 €	1 943 606 €	2 105 526 €
Honoraires et frais de maîtrise d'ouvrage	261 171 €	282 820 €	263 171 €	285 096 €
Révisions de prix	86 366 €	93 525 €	90 779 €	98 342 €
TOTAL	2 749 541 €	2 952 592 €	2 868 176 €	3 082 128 €
Soit au logement	249 958 €	268 417 €	260 743 €	280 194 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 30 OCTOBRE 2025	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL FEVRIER 2026	Soit au logement
Subvention Etat	209 000 €	209 000 €	26 000 €/ PLAI 15 000 €/ PLUS
Subvention Conseil Département Var	29 500 €	29 500 €	2 682 €
Subvention Toulon Provence Méditerranée	165 000 €	165 000 €	15 000 €
Subvention Ville de Toulon	220 000 €	220 000 €	20 000 €
Subvention fonds FNAP - DPU	171 000 €	171 000 €	15 545 €
Prêt C.D.C	1 399 758 €	1 399 758 €	127 251 €
Fonds propres THM	758 334 €	887 870 €	80 715 €
TOTAL	2 952 592 €	3 082 128 €	280 194 €

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la mise à jour du prix de revient, et du plan de financement prévisionnel de l'opération telle que détaillée ci-dessus,
- D'autoriser la Directrice Générale à poursuivre toutes les démarches administratives et financières visant à mener à bien ce projet
-

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu la délibération n° 25-59 du Conseil d'Administration du 30/10/2025

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	22	Abstention	0	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

Article 1

APPROUVE la mise à jour du prix de revient et plan de financement prévisionnels telle que détaillée ci-dessus,

Article 2

AUTORISE la Directrice Générale à poursuivre toutes les démarches administratives et financières visant à mener à bien ce projet.

Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

